

CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

1077 – CPR – 42703101

Dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de Construction ou RPC), ce certificat s'applique au produit de construction

Cendres volantes Silicoline C

produit par ou pour Surschiste S. A.
Centrale Themique Emile Huchet
57500 Saint Avold

fabriqué dans l'usine Carling

Ce certificat a été instrumenté par l'organisme notifié NB 1077

Rheinisch-Westfälische Technische Hochschule Aachen (RWTH)
Institut für Bauforschung
Schinkelstr. 3
52062 Aachen/Allemagne

et atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la norme

DIN EN 450-1:2012-10

sous système 1+ pour les performances décrites ci-dessus dans ce certificat sont appliquées et que le produit de construction accomplit toutes les exigences prescrites pour ces performances.

Ce certificat est délivré pour la première fois le 16.17.2007 et, sauf retrait ou suspension, demeure valable tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Aix-la-Chapelle, le 07.05.2015


Dipl.-Ing. St. Vannahme
Vice-directeur de NB 1077




Dr. Th. Krüger
directeur de NB 1077